



Mairie
19120 PUY D'ARNAC

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le 13 mars à 20 heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 mars 2026

Étaient présents : M. PERRIER Dominique, M. QUINTANE Grégory, Mme CLAREPELOUTIER Martine, Mme MARTIN Josy, M. RAQUIN Jean-Luc, Mme PUPILE Véronique, M. FREYSSINEL Mathieu

Étaient excusés : Mme DRULHES Hélène, M. PALMER Russell, M. MÉNOIRE Loïc

Pouvoirs : Mme DRULHES Hélène donne pouvoir à M. RAQUIN Jean-Luc
M. PALMER Russell donne pouvoir à Mme PUPILE Véronique

Est nommé secrétaire de séance : M. RAQUIN Jean-Luc

Ouverture de la séance à 20h10

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026, voté à l'unanimité.
Concernant le PV, Monsieur le Maire précise auprès des membres du conseil municipal que la demande de subventions DETR a été faite auprès de l'État. La commune peut espérer une réponse à partir de mi-avril.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le Compte Financier Unique (CFU) a pris du retard dû à un problème technique au national.
Le CFU a donc été validé par la DDFIP le 12 mars et par le comptable le 13 mars.

Approbation du Compte Financier Unique 2025 - adopté : 8 voix pour - le maire s'est retiré au moment du vote

Le CFU est présenté par Grégory QUINTANE, 1^{er} adjoint.

Il est voté au chapitre, des explications se font sur certaines lignes :

- Les charges du personnel ont un peu augmenté du fait de l'augmentation ponctuelle d'heures de garderie pour un agent.
- Explication du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale), qui varie chaque année
- Information sur les 2 emprunts en cours qui arrivent à échéance le 14 février 2028 pour le Plan d'Aménagement du Bourg et le 25 novembre 2030 pour la mairie école.
- Présentation de la maison à la Range, un couple est intéressé, un prix est arrêté à 23 000€, il faudra prévoir un DPE ou diagnostic et un bornage aux frais de la commune, des devis ont été demandés.

Grégory QUINTANE et Dominique PERRIER présentent les restes à réaliser.
Monsieur le Maire sort de la séance au moment du vote.

CFU 2025		
LIBELLÉ	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2025	43 685,09 €	344 531,65 €
Recettes 2025	86 960,85 €	402 192,30 €
Excédent 2025	43 275,76 €	57 660,65 €
Résultat cumulé de l'exercice 2025	100 936,41 €	
Résultat de clôture de l'exercice 2024	- 6 965,06 €	263 844,92 €
Affectation 2025		57 660,65 €
Restes à réaliser	313,43 €	
Part affectée à l'investissement exercice 2025	- 47 878,50 €	263 844,92 €
Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 (002)	273 627,07 €	

Affectation du résultat 2025 - adopté à l'unanimité

Après avoir entendu le compte financier unique, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Monsieur le Maire annonce que l'excédent de fonctionnement : 273 627,07€ seront affectés en recettes au budget primitif 2026.

Considérant le résultat positif en investissement, il n'y aura donc pas d'affectation au compte 1068 en investissement.

Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2026 (FDEE) - adopté à l'unanimité

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 879,00 € au titre de l'année 2026.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée), ou d'inscrire cette participation au budget.

Le Conseil municipal décide :

- D'accepter la participation de la Commune d'un montant de 879,00 € au titre de l'année 2026,
- D'opter pour la mise en recouvrement, par les services fiscaux, auprès des administrés, de cette contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée).

Subvention pour le voyage scolaire du Collège de Beaulieu sur Dordogne de cinq élèves résidant sur la Commune - adopté à l'unanimité.

Le Collège Jacqueline Soulange de Beaulieu-sur-Dordogne sollicite une subvention pour le voyage scolaire en Angleterre du 26 avril au 1^{er} mai 2026 de cinq enfants de la commune de Puy d'Arnac.

Le reste à charge des familles s'élève à 590,00 € par enfant. Le montant de l'aide choisi par la commune de Puy d'Arnac sera reversé intégralement aux familles concernées.

Le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une aide exceptionnelle, d'un montant de 450,00 €, soit 90,00€ par enfant. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

Questions diverses

- PLUi : Les informations sont visibles en ligne sur le site de la communauté de communes du Midi Corrézien – rubrique PLUi

Pour tout commentaire ou réclamation, il faudra attendre l'enquête publique

- La Poste de Nonards : Monsieur le Maire présente les courriers reçus en réponse à celui envoyé par la commune

La séance est levée à 23h00

Secrétaire de Séance
M. Jean-Luc RAQUIN



Le Maire

M. Jean-Luc RAQUIN

